

**COMMUNE DE SARI-D'ORCINO**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**Henri PINNA - Joseph MELGRANI -  
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT -  
- Antoine PINNA -  
- Notaires associés –  
6, Bd Albert 1er  
Immeuble l'Impérial  
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Antoine PINNA, Notaire à AJACCIO, le 13 mai 2026, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Monsieur Martin STEFANINI, demeurant à CHATEL-GUYON.  
Né à AJACCIO le 23 décembre 1946.  
Décédé à CHATEL-GUYON le 3 janvier 2026 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé, conformément aux articles 2261 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A SARI-D'ORCINO (Corse du Sud)

Dans un ensemble immobilier, comprenant une maison élevée sur rez-de-chaussée, d'un étage et grenier au dessus, cadastré Section B lieudit Pinzutella n°928 pour 03 a 60 ca.

Les lots numéros :

- 2, soit une pièce à usage d'écurie, située au rez-de-chaussée attenante au lot N°1 ;
- 3, soit une cave située au rez-de-chaussée, avec une entrée indépendante, à l'Ouest de la maison ;
- 5, soit un logement composé de deux pièces, à l'Est, avec une entrée commune pour tout le premier étage, avec terrasse sur le toit de l'écurie lot N°2 ;
- 6, soit l'entier grenier ;

Et les tantièmes indéterminés des parties communes générales.

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : [scp.pmc@notaires.fr](mailto:scp.pmc@notaires.fr).

Pour avis Maître Antoine PINNA